



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Certifié conforme à l'original produit

## **BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES**



**Édition Chronologique n° 46 du 14 juin 2024**

TEXTE NOMINATIF

Texte 1

**DÉCISION N° 511131/ARM/SGA/SID/ESID-BRT/D/PLAN/BCED**

portant délégation de signature pour les actes relevant de l'ordonnateur secondaire de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Brest.

Du 11 juin 2024

**DÉCISION N° 511131/ARM/SGA/SID/ESID-BRT/D/PLAN/BCED portant délégation de signature pour les actes relevant de l'ordonnateur secondaire de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Brest.**

Du 11 juin 2024

NOR A R M S 2 4 0 1 0 5 7 S

---

Texte(s) abrogé(s) :

↳ [Décision N° 510829/ARM/SGA/SID/ESID-BRT/D/PLAN/BCED du 23 avril 2024 portant délégation de signature pour les actes relevant de l'ordonnateur secondaire de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Brest.](#)

Référence de publication :

---

Le directeur de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Brest,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (JO n° 262 du 10 novembre 2012, texte n° 6) ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 modifié fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10. du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (JO n° 181 du 6 août 2013, texte n° 53) ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2015 modifié portant délégation des pouvoirs d'ordonnateur du ministre de la défense (JO n° 104 du 5 mai 2015, texte n° 4) ;

Vu la décision n° 502637/ARM/SGA/DCSID/STG/SDPRH/BGPC/SGRE du 20 mai 2019 portant nomination en qualité de directeur de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Brest (n.i. BO ; n.i. JO) ,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>.** Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de valider les actes dans le système financier CHORUS :

- au titre du rôle de « responsable des engagements juridiques » :

- **Keravec** Geneviève, attachée d'administration de l'État (AAE), cheffe du bureau « comptabilité-exécution de la dépense » ;
- **Squiban** Marie-Anne, secrétaire administrative de classe exceptionnelle (SACE), cheffe de la section « exécution de la dépense » ;

- au titre du rôle de « certificateur du service fait » :

- **Keravec** Geneviève, attachée d'administration de l'État (AAE), cheffe du bureau « comptabilité-exécution de la dépense » ;
- **Squiban** Marie-Anne, secrétaire administrative de classe exceptionnelle (SACE), cheffe de la section « exécution de la dépense » ;
- **Gaceus** Marie-Pierre, adjointe administrative principale de 1<sup>re</sup> classe (AAP1), agent de comptabilité-finances ;
- **Pingault** Fabienne, adjointe administrative principale de 2<sup>e</sup> classe (AAP2), agent de comptabilité-finances ;
- **Martin** Christine, adjointe administrative principale de 1<sup>re</sup> classe (AAP1), agent de comptabilité-finances ;
- **Conseil** Frédéric, adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe (AAP2), agent de comptabilité-finances ;
- **Boucher** Guillaume, agent sur contrat, agent de comptabilité-finances ;
- **Poloni** Nathalie, adjointe administrative (AA), agent de comptabilité-finances ;
- **Tanguy** Audrey, adjointe administrative principale de 2<sup>e</sup> classe (AAP2), agent de comptabilité-finances ;
- **Milin** Anne-Sophie, adjointe administrative principale de 1<sup>re</sup> classe (AAP1), agent de comptabilité-finances ;

- au titre du rôle de « responsable des demandes de paiement » :

- **Keravec** Geneviève, attachée d'administration de l'État (AAE), cheffe du bureau « comptabilité-exécution de la dépense » ;
- **Squiban** Marie-Anne, secrétaire administrative de classe exceptionnelle (SACE), cheffe de la section « exécution de la dépense » ;

- au titre du rôle de « responsable des recettes non fiscales » :

- **Keravec** Geneviève, attachée d'administration de l'État (AAE), cheffe du bureau « comptabilité-exécution de la dépense » ;
- **Squiban** Marie-Anne, secrétaire administrative de classe exceptionnelle (SACE), cheffe de la section « exécution de la dépense » ;

- au titre du rôle de « responsable de la comptabilité auxiliaire des immobilisations » :

- **Dumez** Jean-Michel, secrétaire administratif de classe exceptionnelle (SACE), chef de la section « comptabilité auxiliaire des immobilisations » ;
- **Le Lay** Rodolphe, adjoint administratif principal de 1<sup>re</sup> classe (AAP1), agent de comptabilité auxiliaire des immobilisations ;
- **Mescoff** Catherine, adjointe administrative principale de 1<sup>re</sup> classe (AAP1), agent de comptabilité auxiliaire des immobilisations ;

- **Squiban** Marie-Anne, secrétaire administrative de classe exceptionnelle (SACE), cheffe de la section « exécution de la dépense ».

**Art. 2.** Délégation est donnée à l'effet de signer les dépenses dont l'ordre de payer ne fait pas l'objet d'une dématérialisation dans CHORUS à :

- **Keravec** Geneviève, attachée d'administration de l'État (AAE), cheffe du bureau « comptabilité-exécution de la dépense » ;
- **Squiban** Marie-Anne, secrétaire administrative de classe exceptionnelle (SACE), cheffe de la section « exécution de la dépense » ;
- **Ponchin** Olivier, ingénieur en chef de 2<sup>e</sup> classe (IC2), chef de la division PLAN ;
- **Lemaire** Alexandre, ingénieur en chef de 1<sup>re</sup> classe (IC1), directeur des opérations de l'ESID de Brest.

**Art. 3.** La décision n° 510829/ARM/SGSA/SID/ESID-BRT/D/PLAN/BCED du 23 avril 2024 portant délégation de signature pour les actes relevant de l'ordonnateur secondaire de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Brest est abrogée.

**Art. 4.** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

*L'ingénieur général des travaux maritimes,  
directeur de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Brest,*

Roland BOUTIN.